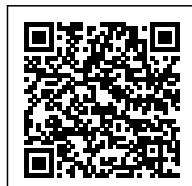


LES SITES NEOINVEST-GROUP.COM - NEOINVEST-GROUP.NET

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site neoinvest-group.com propose comme une multitude d'autres des opérations de trading. Il n'est évidemment pas sur la liste blanche de l'AMF. Il ne peut donc, en théorie, proposer le moindre produit aux épargnants français. Nos recherches ont permis d'établir qu'il s'agit d'un site frauduleux. Ce secteur d'activité du supermarché de l'arnaque a connu un développement considérable !

Les sites internet

Le site [neoinvest-group.com](#)

Il a été créé le 05/12/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/neoinvest-group.com>

Le site [neoinvest-group.net](#)

Il a été créé le 27/05/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/neoinvest-group.net>

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les

informations par catégories.

Les numéros de téléphone

Il est utilisé :

Le numéro 07 43 13 11 21

Les faux noms

Il est utilisé :

- M. Samuel PETIT

Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading. Nous déconseillons ce type de placement très complexe.

Il est à noter que le site neoinvest-group.net n'est pas ouvert.

Le site actif est en fait constitué d'une seule et unique page. Les onglets devant d'autres informations que la page accueil renvoient à des rubriques de la page accueil. Informaticien chez les escrocs consiste à savoir créer des liens...

Il est proposé d'effectuer du trading avec un rendement plus qu'alléchant !

84 % par an n'existe pas !!!

Nous publions un extrait d'un mail envoyé :

Nous publions un extrait d'un mail qui donne les caractéristiques du produit. Cela n'existe pas.

- **"Montant minimum recommandé : 20000 €**
- **Durée de placement** : 6 mois (capital bloqué)
- **Rendement** : **7 % net par mois**, soit un total de **+42 % sur 6 mois**
- **Versement unique en fin de période** - aucun paiement mensuel
- **Capital garanti** – aucun risque de perte
- **Ajustement du capital possible à tout moment** pendant la période de placement
- **Support du placement** : **Ethereum (ETH)**, combiné à un système de gestion automatisée et à un portefeuille hautement sécurisé"

NDLR : Le gras a été mis par les escrocs.

Les règlements

Il est utilisé comme nom pour le paiement des 250 € le nom de POLE DEM à Choisy Le Roi.

La société MURDO BLOCKCHAIN TECHNOLOGY

Elle est aussi utilisé par le site frauduleux eliteai-t.com

<https://adcfrance.fr/epargne/le-site-eliteai-t-com/>

Les informations juridiques

Le site ne donne aucune information. Il n'y a ni adresse, ni n° de téléphone de mentions légales ou de conditions générales de vente !

Il est fourni aux victimes méfiantes des statuts anglais d'une société ayant ce nom créée en 20174. Il n'est apporté aucune preuve de cette information juridique. Le réseau concerné est un spécialiste de l'usurpation d'identité.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plaît, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

